



PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

(Consultant Individuel)

Intitulé de la mission : Sélection d'un consultant individuel Expert en sauvegarde environnementale pour la mise en œuvre du PGES du PADRIR

Numéro de référence : [COD-2000002386-0395-CS-ICS](#)

Date de publication : 09/01/2025

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a initié le Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR) pour un montant total de 130, 459 Millions USD avec l'appui financier du Fond International de Développement Agricole (FIDA), du Fonds pour le Développement International de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OFID) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA). Le FIDA représente les autres bailleurs et qui est le gestionnaire de l'ensemble du financement du PADRIR.

L'utilisation de fonds est soumise à l'approbation du FIDA selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PADRIR.

Le PADRIR couvre les provinces du Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami et Maniema. Le Fonds du FIDA sont destinés à couvrir le coût du Programme et, à ce titre, le PADRIR envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant individuel chargé de la Sauvegarde Environnementale pour la mise en œuvre du PGES du PADRIR.

OBJET ET ETENDU DU MANDAT

En matière environnementale et climatique, à la conception du projet, une note SECAP avait été produite, classant le PADRIR dans la catégorie B sur le plan environnemental et social avec un risque climatique modéré. Pour faire face à ces risques, il est prévu l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) incluant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

L'objectif principal du recrutement est de doter le projet d'un (e) Consultant chargé (e) de l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) incluant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et de veiller à la prise en compte des aspects de sauvegardes environnementales et sociales dans la mise en œuvre des activités du PADRIR.

Le mandat du/de la Consultant(e) consiste à élaborer pour le compte de PADRIR un PGESC précisant les mesures environnementales, sociales et climatiques à intégrer dans le cahier des charges des différents sous-projets liés à la production, transformation ; distribution/commercialisation, qui seront développées dans le cadre des interventions du projet.

Le présent avis a pour objet de faire un appel à candidature de consultants individuels qualifiés en vue de réaliser la prestation de sauvegarde environnement pour la mise en œuvre du PGES.

Les prestations auront une durée d'exécution maximale de trois (3) mois.

II. CONTENU DU DOSSIER A SOUMETTRE & CRITERES DE SELECTION

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché.

La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

2.1. Contenu du dossier à soumettre

Le PADRID invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour ces services. Les consultants seront sélectionnés *selon la méthode de sélection de consultants individuels* exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Il sera procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

2.2. Critères de sélection

Les critères de sélection des Consultants Individuels sont les suivants :

N°	CRITERES, SOUS-CRITERES	POINTS
I	EXPERIENCE DU CONSULTANT INDIVIDUEL	
I-1	❖ Formation Universitaire – Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur du niveau (BAC+5), en sciences environnementales, environnement et changement climatique, environnement et développement durable, développement rural, dans une institution reconnue en RDC ou l'ingénierie, économie, sciences juridiques, banque, finance ou tout autre domaine équivalent (joindre la copie du diplôme)	10
I-2	❖ Expérience Professionnelle	20

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

	– Expérience professionnelle générale d’au moins 10 ans dans le domaine de l’évaluation environnementale, sociale et climatique (en raison de 1 points par année d’ancienneté)	
I-3	❖ - Maîtrise du français (écrit et parler)	5
I-4	❖ - Justifier la réalisation de cinq (5) missions similaires en matière d’élaboration de Plan de gestion environnementale, social et climatique (PGESC), dont au moins 2 pour le compte de programmes ou projets de développement, financés par le FIDA, la BM ou la BAD (en raison de 12 points par mission justifiée par un document fiable, comme par exemple une attestation de bonne exécution signé par le client)	60
I-5	❖ - Expérience dans la sous-région (La zone Kasai et la zone Maniema)	5
Points totaux		100

III. INFORMATIONS ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d’intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après claude.kambale@padrir.org le 20/01/2025 à 15h30 (heure de Kananga) au plus tard. Le PADRIR répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le 23/01/2025 à 15h30 (heure de Kananga) au plus tard.

Les manifestations d’intérêt présentées sous la forme de curriculum vitæ et ses annexes doivent être remises par mail à l’adresse ci-dessous unpc@padrir.org avec copie à claude.kambale@padrir.org le 27/01/2025 à 15h30 (heure de Kananga) au plus tard.

Programme d’Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient, PADRIR

A l’attention du Coordonnateur National- PADRIR

186, avenue Dibanda, Commune de Kananga, Ville de Kananga, Province du Kasai Central République Démocratique du Congo. Téléphone (+243)814774239,

Fait à Kananga, le 09/01/2025

Damien-Joseph MUTEBA KALALA



Retour à la liste